

Conseil de la métropole du 16 juillet 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
10 juillet 2020

Conseillers en exercice
66

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : Mme Marion MAURY

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le jeudi 16 juillet 2020 à 09 heures 30 minutes, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE, Président, M. S. ROUDAUT, Mme T. QUIGUER, M. M. GOURTAY, M. D. CAP, M. R. PICHON, M. Y. NEDELEC, M. P. OGOR, Mme B. ABIVEN, M. Y. GUEVEL, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, M. G. DISSAUX, M. A. GOURVIL, Mme V. KERGUILLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. Y. DU BUIT, M. L. PERON, M. H. BRUZAC, M. T. FOVEAU, M. J-M. LE LORC'H, Vice-Présidents.

M. J. GOSSELIN, M. C. PETITFRERE, Mme M. BRONEC, Mme C. ANDRIEUX, Mme A. DELAROCHE, Mme C. BRUBAN, M. L. GUILLEVIN, M. P. EVEN, Mme A. ARZUR, M. G. KERJEAN, Mme C. LE ROY, Mme P. ALBERT, Mme J. HERE, Mme C. MIGOT, M. F. PELLICANO, Mme S. JESTIN, M. R. SALAMI, Mme N. CHALINE, M. E. GUELLEC, Mme E. KUCHEL, Mme M. MAURY, Mme M. MAILLARD, Mme B. MALGORN, M. J-P. RICHARD, M. B. CALVES, M. J-P. ELKAIM, Mme L. KERMAREC, Mme V. BOURBIGOT, Mme N. L'HOSTIS, M. M. COATANEA, Mme C. ORVOEN, M. B. NICOLAS, M. S. MICHEL, Mme P. HENAFF, M. D. MOAN, Mme R. THOMAS, M. J-L. BATANY, Mme F. GUENEUGUES, Mme P. LAVERGNE, M. T. HELIES, M. J. LE BRIS, M. X. RIOUAL, Mme M. QUETIER, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. P. APPERE, Mme C. BOURNOT-GALLOU, Conseillers.

C 2020-07-082 EQUIPEMENTS D'AGGLOMERATION

Musée des Beaux-arts - prolongation de la durée des abonnements à l'artothèque du Musée des Beaux-Arts de Brest métropole suite à l'épidémie de COVID 19

Le rapporteur, M. Yann GUEVEL
donne lecture du rapport suivant

EQUIPEMENTS D'AGGLOMERATION – Musée des Beaux-arts - prolongation de la durée des abonnements à l'artothèque du Musée des Beaux-Arts de Brest métropole suite à l'épidémie de COVID 19

NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération n° 2015-12-243, le Conseil de métropole du 11 décembre 2015 fixait les conditions de tarification des abonnements à l'artothèque du Musée des Beaux-Arts comme suit :

- 1- Artothèque du musée (valable un an de date à date).
 - Individuels (tout public): 17 €
 - Collectif (Entreprises, établissements et associations, collectivités) : 100 €
 - Gratuit (sur présentation d'un justificatif) : organismes du territoire de Brest métropole dont l'utilité est reconnue dans les domaines de l'éducation, des loisirs, du social et de la santé.

- 2 - Musée et artothèque (valable un an de date à date).
 - Abonnement individuel : 30 €L'abonnement comprend : l'accès à la visite libre du musée tout au long de l'année, l'abonnement à l'artothèque, l'accès aux activités au tarif réduit de 4€, l'invitation aux vernissages.

Par ailleurs, par délibération n° 2019-04-067, le Conseil de métropole du 26 avril 2019 a prévu d'adopter le fonctionnement suivant en cas de retard dans la remise des œuvres prêtées :

- un courrier d'alerte, invitant les usagers à restituer les œuvres empruntées, est envoyé gratuitement 7 jours après la date d'échéance du prêt, par lettre ou courrier électronique,
- un deuxième courrier de rappel est envoyé gratuitement 14 jours après le courrier d'alerte en cas de non restitution des œuvres,
- un troisième courrier de rappel est envoyé 14 jours après le deuxième courrier de rappel en cas de non restitution des œuvres. Il est facturé 2 €.

Si les documents en retard n'ont toujours pas été rendus 14 jours après le troisième rappel, le Trésorier principal municipal engage une mise en recouvrement de la valeur de l'œuvre à laquelle s'ajoute le prix de l'encadrement.

Compte tenu de la période de fermeture du Musée des Beaux-Arts de Brest métropole, et en conséquence de l'artothèque, due à la pandémie de Covid-19, il est proposé :

- de faire bénéficier aux abonnés, dès la réouverture du service, d'un prolongement de leur abonnement correspondant au nombre de jours de fermeture,

- de suspendre l'application des mesures habituelles en cas de retard dans la remise des œuvres prêtées.

L'artothèque du Musée des Beaux-Arts de Brest métropole communiquera largement sur ces nouvelles dispositions en adressant à chaque abonné un courriel précisant les modalités de retour ainsi qu'en communiquant sur ses réseaux sociaux.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole de prolonger la durée des abonnements à l'artothèque du Musée des Beaux-Arts de Brest métropole d'une durée équivalente à la période de fermeture de l'établissement liée au Covid-19 et de suspendre l'application de la pénalité de retard durant cette même période.

Décision du Conseil de la métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE